



Changement de statut etudiant vers vie privée familiale mariage

Par Isty, le **04/08/2018** à **17:31**

Bonjour,
Je suis etudiante en master 2. J'ai un titre étudiant qui expire en novembre 2018. Je me marie avec mon fiancé qui est français en septembre 2018. Ayant toujours vécu dans 2 appartements distincts nos 6 mois de communauté de vie ne seront effectifs qu'à partir de février 2019.
Ma question est donc la suivante: Dois je forcément attendre février avant d'entamer les procédures à la prefecture pour demander un titre VPF le risque étant que je sois en situation irrégulière d'ici à février car ma carte etudiante expire en novembre ou est il possible dans le cadre de la validation de mon Master 2 de faire une APS et au bout des 6 mois demander un changement APS vers VPF? Est ce que les changements APS vers VPF sont autorisés et se font sans difficultés?
Merci de vos réponses